



## AT+congé maternité+congé parental

Par **leau**, le **15/02/2013** à **23:21**

Bonjour,

Je vais essayer d'expliquer ma situation qui est pas très très simple.

J'ai eu un accident de travail le 4 octobre 2011, fin janvier 2012 je tombe enceinte, mon AT a été prolongé jusqu'au 28 août 2012 en superposition avec mon congé maternité. J'ai demandé par mail à la DRH comment prendre mes vacances acquises et comment les prévenir pour prendre mon congé parental, tout en ne sachant pas si je serais ou non toujours en AT. Réponse que j'ai obtenu ce soir par mail, 1 mois 1/2 plus tard et que ma demande de congé parental est faite. Donc leur réponse est : que je n'ai droit à aucun congé car je prend mon congé parental à la suite de mon congé maternité.

Hors comment puis je prendre mes vacances entre mon AT, ma maternité....?  
Ils me doivent pourtant bien tout ma période d'AT ainsi que ma période maternité?

Cordialement